AVIS A MM. LES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

M. A. MUSY, directeur-gérant de la Sucrerie de Farnham pour le compte d'une Société de capitalistes français, a l'honneur d'inviter MM. les cultivateurs de la province de Québec à cultiver la betterave en 1890 et leur offre les conditions suivantes :

1o. Les cultivateurs n'auront pas à payer la graine de betteraves qui leur sera fournie gratuitement par la compagnie.

2o. La betterave sera payée $4.50 la tonne de 2000 livres, mise à bord des chars. Des démarches actives sont faites actuellement par les conseils municipaux de Farnham et de Berthier et par les députés de la province de Québec pour obtenir du gouvernement une prime d'encouragement d'une piastre par tonne, qui sera payée aux cultivateurs en addition au prix ci-dessus ce qui portera le prix total à $5.50 la tonne de 2000 livres.

3o. Le paiement aura lieu à chaque livraison faite par le cultivateur, aussitôt après le pesage.

4o. Une avance de $10.00 par arpent sera faite, au mois de juin, aux cultivateurs qui auront au moins trois arpents de betteraves levées.

5o. Une seconde avance de $10.00 par arpent sera faite au mois de juillet à tous les cultivateurs, qui après avoir bien démarié et sarclé leurs betteraves, auront laissé au moins 25,000 plantes à l'arpent.

6o. En outre des primes en argent de $50 et de $100 seront accordées aux meilleures cultures de 3 arpents au moins. Les conditions à remplir pour obtenir ces prix seront publiées en temps utile.

Pour obtenir une bonne récolte de betteraves on devra observer les recommandations suivantes :

1o. Faire choix d'une terre en bon état de culture et d'engrais.

2o. Semer aussitôt que possible, travailler la terre aussitôt que le sol, bien dégelé, ne sera plus mouillé. Herser à plusieurs reprises en croisant les hersages à chaque fois, afin de bien diviser et pulvériser la terre. Autant que possible, faire passer le rouleau une ou deux fois entre les hersages, puis semer sur un dernier roulage.

3o. Quand le sol sera assez sec, passer encore le rouleau après avoir semé, mais éviter de rouler si le terrain est humide. Un pouce de terre suffit pour recouvrir la graine dans les terrains légers ou en temps de sècheresse, un demi pouce suffit pour les terrains humides.

4o. Espacer les rangs à 18 pouces, et laisser, dans les rangs, les betteraves à 6 ou 8 pouces.

5o. Aussitôt qu'on aperçoit les lignes de betteraves, passer la houe à cheval entre les rangs, ou sarcler avec une pioche (rasette) ; cette opération ameublit la terre, la réchauffe, détruit les mauvaises herbes en germes et fait pousser la betterave plus rapidement.

6o. Après ce premier sarclage, repasser le rouleau aussitôt que la terre sera suffisamment sèche.

7o. Démarier le plus tôt possible ; commencer cette opération au besoin lorsque les betteraves n'auront que deux feuilles, afin que les plantes conservées soient seules à profiter de l'engrais. Les jeunes plantes se développeront plus vite et les betteraves auront dès lors assez de force pour résister même aux plus grandes sécheresses.

8o. Aussitôt après le démariage, sarcler une seconde fois, soit à la houe à cheval soit avec la pioche.—Répéter encore une fois cette opération avant que les betteraves aient complètement recouvert la terre avec leur feuillage.—Si l'on aperçoit plus tard quelques grandes herbes échappées aux premiers sarclages, les arracher à la main aussitôt qu'on les voit.

En résumé, pour obtenir beaucoup de betteraves, il est surtout recommandé :

1o. de choisir une terre grasse et propre.

2o. de faire le démariage de bonne heure.

3o. de laisser au moins 25,000 plantes à l'arpent.

En ce qui concerne l'arrachage, pour éviter les difficultés des années précédentes, la Compagnie de Farnham mettra à la disposition des cultivateurs des machines perfectionnées, du meilleur et du dernier système inventé en France et qui a fait ses preuves dans la dernière campagne.

Des instructions verbales seront données en tout temps aux cultivateurs par les agents de la Compagnie.

ALFRED MUSY.

Farnham, 5 Février 1890.

IMP. DE LA *GAZETTE* DE BERTHIER.